



Détention de cannabis en Allemagne

Par **Jayb**, le **19/10/2009** à **19:38**

Bonjour, rn rn Je me suis fait arrêter à la frontière allemande avec 3,64 g de cannabis et 1 couteau qui, semble-t-il, n'était pas dans les normes. J'ai reçu une lettre venant d'Allemagne 3 mois plus tard me demandant de payer une somme de 15 x 40 € soit 600 € plus 150 €. Cela me semble totalement disproportionné et je ne suis d'ailleurs pas en mesure de payer cette somme. J'aimerais savoir s'il existe des recours à ma situation. De plus, j'aimerais savoir si cela me suivra plus tard (casier judiciaire) et me posera problème notamment si je souhaite exercer un métier libéral. rn rn Merci d'avance. rn Cordialement.

Par **frog**, le **19/10/2009** à **20:25**

[citation] Cela me semble totalement disproportionné et je ne suis d'ailleurs pas en mesure de payer cette somme. [/citation] rn Dans ce cas, il faut prendre contact avec un avocat allemand pour faire appel. Mais les honoraires risquent de dépasser le montant de la peine infligée. rn rn [citation] j'aimerais savoir si cela me suivra plus tard (casier judiciaire) [/citation] rn Oui. rn rn [citation] me posera problème notamment si je souhaite exercer un métier libéral. [/citation] rn Tout dépend du métier et du lieu d'exercice.

Par **Jayb**, le **19/10/2009** à **20:49**

Merci de votre réponse rn rn Si je compte travailler en France, mon dossier va être transféré en France ? Y'a-t-il qqch à faire contre cela ? rn rn Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **20/10/2009** à **07:49**

Bonjour,rnrnSi, comme vous le laisse entendre mon confrère frog, vous payez, cela restera du seul domaine territorial allemand. Mais si vous traînez des pieds pour payer et que les autorités allemandes demande à la France, de vous faire payer, alors, en France, vous risquez d'être fiché pour trafic de drogue et, là, cela vous sera préjudiciable pour exercer un certain nombre de professions, qu'elles soient libérales ou non.rnrnDonc, c'est à vous de voir.